

## **Réaction d'Initiative Citoyenne à la réponse de Mme Fadila Laanan au sujet de la future vaccination scolaire « contre le cancer du col de l'utérus. »**

Initiative Citoyenne s'est demandée si Mme Laanan avait véritablement LU son courrier.

Pourquoi ? Tout simplement parce que **Mme Laanan n'a pas répondu aux questions précises que nous lui avions adressées.**

- Elle n'a pas indiqué si OUI ou NON les informations capitales dont nous avons donné les exemples seraient communiquées aux jeunes filles et à leurs parents *alors que de telles informations sont pourtant de nature à modifier radicalement le consentement !*

- Elle n'a pas indiqué non plus si les jeunes et leurs parents seront informés du **caractère expérimental du vaccin Cervarix** alors qu'il est pourtant illégal de faire participer des personnes à une expérimentation sans qu'elles y aient expressément consenti, *une telle infraction relevant du code de Nuremberg !*

- Mais Mme Laanan ne répond pas plus à **la question des conflits d'intérêts**, quelle laisse ainsi « soigneusement » de côté, éludant par exemple les conflits d'intérêts particulièrement encombrants de **4 des 5 membres** du Conseil Supérieur de la Santé qui ont émis les recommandations pour ces vaccins<sup>1</sup> et cela alors même que tout conflit d'intérêt, quel qu'il soit, « **interfère avec le jugement clinique et nuit à l'intérêt des patients** » comme rappelé par la revue d'Evidence Based Medicine belge Minerva<sup>2</sup>...

- Bien pire, Mme Laanan nous apprend que ce sera en réalité la cellule interuniversitaire **Provac** qui sera chargée de l'information des jeunes et de leurs parents alors que la mission ambiguë et quelque peu contradictoire de cet organisme est à la fois « la promotion et l'expertise en matière de vaccination »<sup>3</sup> et que la responsable de cette cellule, le Dr Béatrice Swennen, est en situation patente de conflits d'intérêts selon le rapport du KCE du 30 mai 2011<sup>4</sup> !

Dans ces conditions, comment croire à une information objective qui garantisse le droit de tout un chacun à un consentement libre et éclairé ?

Comment croire que Mme Swennen et sa cellule Provac informeront le public des **plus de 22 000 effets secondaires et plus de 90 décès officiellement** recensés aux USA après de tels vaccins<sup>5</sup> et que, dans le même temps, comme rapporté dans la revue médicale JAMA en 1993, « **seul 1%** des effets secondaires GRAVES sont réellement rapportés à l'agence FDA (agence US du médicament)<sup>6</sup> ?

Provac osera-t-elle dire au public que l'Agence Française du Médicament Affsaps représente « la sous-notification inévitable » des effets secondaires à la manière d'un ICEBERG dont la plus grande partie (non rapportée) est immergée<sup>7</sup> ?

De même, Provac compte-t-elle expliquer textuellement au public, comme l'Affsaps, que :

« **En l'état actuel des données, il n'y a pas d'étude démontrant un effet préventif de la vaccination sur la survenue des cancers**, le délai entre l'infection et l'apparition d'un cancer invasif étant estimé à quinze à vingt-cinq ans. »<sup>8</sup> ?

- Mme Laanan se tait encore et toujours quant à **sa gestion financière** de ce dossier, qui privilégie un fabricant de vaccins au détriment d'une extension et d'une meilleure organisation du frottis de dépistage alors que seuls 60% des femmes concernées y recourent et Belgique et que, de l'aveu même du CSS :

« En 1995, le taux de mortalité standardisé européen pour le cancer du col de l'utérus était en Belgique de 4,6 pour 100.000 par an, **alors qu'en Finlande par exemple ce taux était ramené à 1,7 pour 100.000 par an grâce à un dépistage quinquennal organisé** (Bray et al., 2002). »<sup>9</sup>

<sup>1</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Le-Vif--14-nov-2008.pdf> (cfr p3)

<sup>2</sup> [http://www.minerva-ebm.be/articles/fr/2007/5-2007/5-2007\\_editorial.pdf](http://www.minerva-ebm.be/articles/fr/2007/5-2007/5-2007_editorial.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.cfwb.be/index.php?id=2208>

<sup>4</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/KCE--rapport-vaccins-pneumococciques--2011-.pdf> (cfr p4)

<sup>5</sup> <http://sanevax.org/blog/?p=3305>

<sup>6</sup> Kessler D.A, "Introducing Medwatch ; A New Approach to Reporting Medication and Device Adverse Effects and Product Problems", JAMA, June 2, 1993- Vol 269, N°21.

<sup>7</sup> [http://www.vaccination-idf.fr/presentations/pharmacovigilance\\_des\\_vaccins.pdf](http://www.vaccination-idf.fr/presentations/pharmacovigilance_des_vaccins.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000022839429&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

- Enfin, Mme Laanan idéalise aussi l'Agence Fédérale du Médicament en tant que garde-fou fiable alors que cette institution a tristement démontré dans le dossier H1N1 toute sa capacité à blanchir systématiquement le vaccin et la connaissance très parcellaire des informations par son directeur.<sup>10</sup>

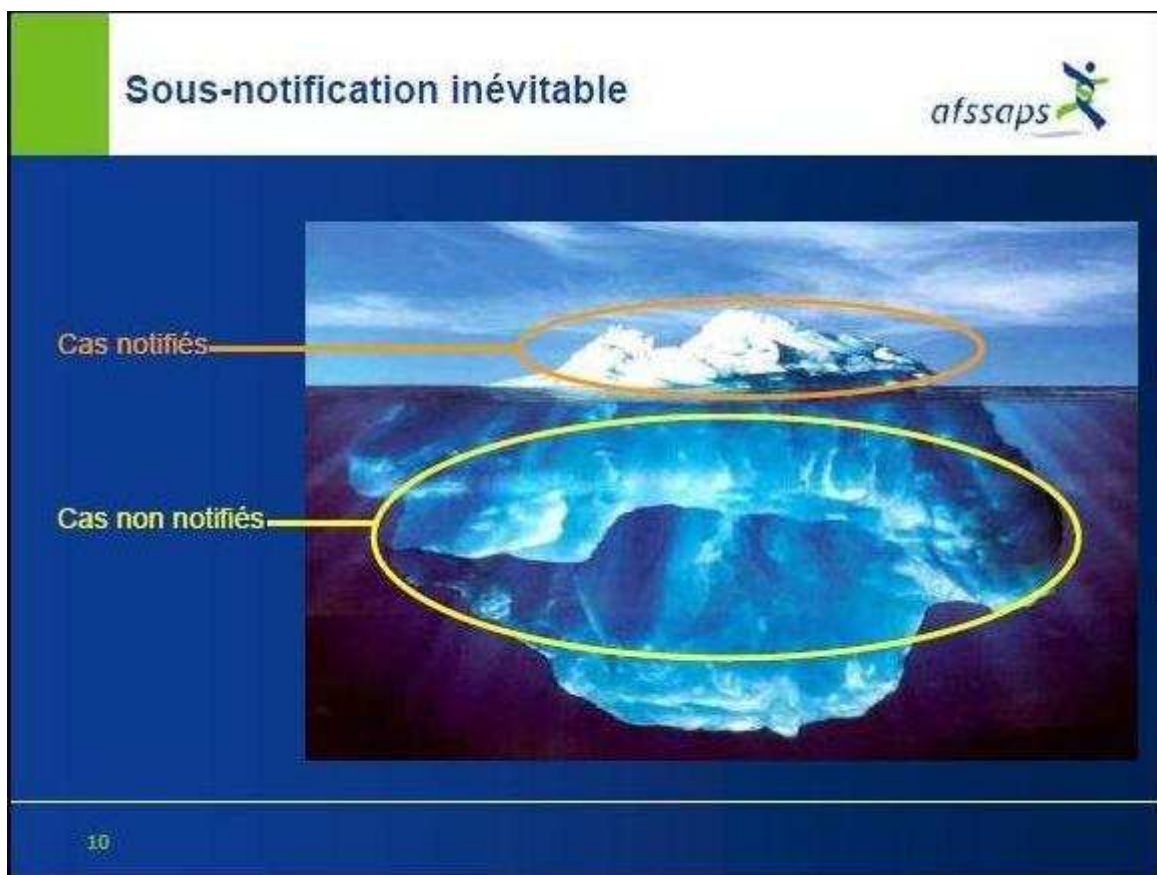
Au vu **de telles lacunes** dans la « réponse » de Mme Laanan, vous comprendrez que nous restons très inquiets au sein d'Initiative Citoyenne et notamment par rapport à des situations très concrètes où une jeune fille ne voudrait par exemple pas se faire vacciner et y serait (illégalement) contrainte dès lors que ses parents auraient signé ce fameux formulaire d'accord, « **seul critère qui sera pris en considération** »...

Pour Initiative Citoyenne,

Sophie Meulemans, Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée.

<http://www.initiativecitoyenne.be>

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)



<sup>9</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Rapport-CSS--2007.pdf> (cfr p17/38)

<sup>10</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=N4wJU\\_wrnEY](http://www.youtube.com/watch?v=N4wJU_wrnEY) (voir à partir de 2'15)